AGENCE MONETAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (AMAO)

BULLETIN DE L'AMAO

TABLE DES MATIERES

Page

* Editorial i
* La feuille de route pour la création de la monnaie de la CEDEAO 1
* Impact de la crise économique internationale sur la réalisation des critères de convergence de la CEDEAO 4
* Niveau d'harmonisation des politiques au sein de la CEDEAO 10
* Le rôle du Gouvernement dans le Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO 13
* La convergence macroéconomique au niveau de la CEDEAO 17
* Mouvements des taux de change à fin juin 2009 20
* Autres nouvelles 22

JUIN 2009

COMITE DE REDACTION

Directeur de Publication

Prof. Mohamed Ben Omar Ndiaye

Rédacteur en Chef

Festus O. Odoko

Rédacteur en Chef Adjoint

Alpha I. Diallo

Rédacteurs

Samuel Adu-Duodu

Dr. Andalla Dia

Alieu Cessay

Alhassane Diallo

Secrétaire

Mary M. Gorvie

LA FEUILLE DE ROUTE POUR LA CREATION DE LA MONNAIE DE LA CEDEAO

Par : Alpha .I. DIALLO Economiste Principal

La nouvelle feuille de route qui définit les étapes de création de la monnaie unique de l'Afrique de l'Ouest, a été adoptée par le Conseil de Convergence le 25 mai 2009.

En effet, cette feuille de route est le résultat de l'exécution de l'instruction donnée à la Commission de CEDEAO par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, lors de son sommet tenu le 15 juin 2007 à Abuja au Nigeria, de revoir l'approche à deux voies actuellement en vigueur, qui semble donner des signes d'essoufflement, et trouver une approche à voie unique pouvant accélérer la création de la monnaie unique de la CEDEAO.

C'est en exécution de ce mandat que, depuis septembre 2007 à Accra au Ghana, toutes les institutions régionales engagées dans le Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO (Commission de la CEDEAO, AMAO, IMAO, Banques Centrales et Commission de l'UEMOA) se sont réunies à plusieurs reprises.

Ainsi, des réunions techniques et des Conseils de Convergence pour évaluer les travaux effectués dans le cadre de la monnaie unique par ces institutions, ont eu lieu respectivement à Ouagadougou au Burkina-Faso (8- 9 Octobre 2007) et à Abuja au Nigeria (22 Novembre 2008). Suite à cette dernière rencontre, il a été recommandé de mettre en place un Groupe de travail constitué des institutions citées plus haut. Ce groupe a été mandaté de définir et proposer une stratégie concrète et réaliste, tenant compte des études antérieures et avec comme document de base le Plan stratégique préparé par l'AMAO pour la création de la monnaie unique de la CEDEAO. La stratégie devrait déboucher, dans un délai raisonnable, sur la création de cette monnaie unique.

Muni de ce mandat, le Groupe de travail inter-institutionnel, placé sous l'autorité de la Commission de la CEDEAO, a organisé une retraite à Abuja du 16 au 18 février 2009 et a élaboré une feuille de route pour la création de la monnaie unique qui a été examinée par le Comité Technique avant son adoption par le Conseil de Convergence.

Dans ses grandes lignes la feuille de route prévoit le lancement de la monnaie unique de la CEDEAO en 2020, en même temps que le démarrage de la Banque Centrale commune qui aura en charge la gestion de cette monnaie. Plus tôt, en 2015, est prévu le lancement de l'Eco, la monnaie de la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO). La création et la mise en place de la Banque Centrale de la CEDEAO seront précédées par la définition de standards minima permettant une harmonisation des différents volets de la feuille de route.

A ce titre, les principales composantes et le chronogramme des actions inscrites dans la feuille de route pour le programme de monnaie unique de la CEDEAO se déclinent comme suit :

- La mise en œuvre de la surveillance multilatérale incluant l'opérationnalisation des Comités Nationaux de Coordination (CNC) et l'harmonisation des critères de convergence en 2009 ;
- l'adoption des critères de convergence harmonisés avant la fin du premier semestre 2010 ;

- l'harmonisation des statistiques, de la fiscalité intérieure, du cadre juridique, comptable d'ici fin 2014 ;
- l'harmonisation de la réglementation et de la supervision bancaire du cadre comptable et de reporting des banques, du cadre de politique monétaire, de l'infrastructure des systèmes de paiement de 2009 à 2013 ;
- la mise en place des infrastructures de paiement en Sierra Leone, Guinée et Gambie de 2009 à 2012 à travers un projet de la ZMAO;
- le démantèlement progressif de toutes les barrières tarifaires et non tarifaires en vue de faciliter la libre circulation des biens, des personnes et des services au sein de la CEDEAO ;
- la stabilisation des taux de change à réaliser, au plus tard en 2018, avant le lancement de la monnaie unique prévue en 2020 ;
- la libéralisation du compte de capital au sein des pays membres de la CEDEAO en 2011 ;
- l'intégration continue des marchés financiers (capitaux, Assurance, Banques, Caisses de prévoyance sociale etc.) ;
- l'introduction d'un projet d'acte supplémentaire du Traité de la CEDEAO relatif à l'Union Monétaire en 2017;
- la mise en place d'un Comité des experts dirigé par une éminente personnalité qui fera des propositions, trois (3) ans avant le lancement de la monnaie unique de la CEDEAO, sur les actions suivantes :
    - la conception et l'élaboration techniques des signes monétaires de la monnaie commune ;
    - la fixation irrévocable des taux de change entre les monnaies ;
    - la définition et la déclaration au FMI du taux de change de la monnaie unique de la CEDEAO ;
    - la concertation pour la fusion entre les deux zones monétaires et la création de la banque centrale commune.
- le lancement de l'Union monétaire, de la banque centrale, l'introduction de la monnaie commune de la CEDEAO et le retrait des monnaies nationales des pays membres en 2020.

Parallèlement au Programme global de la monnaie unique de la CEDEAO, le programme de création de la monnaie de la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO), l'Eco en 2015, se poursuivra selon le calendrier suivant :

La ratification des instruments juridiques de la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO) au plus tard le 1er juillet 2014 ;

- la Contribution au Fonds de Stabilisation et de Coopération de la ZMAO avant la fin de 2014 ;
- le lancement de l'Union Monétaire de la ZMAO, le démarrage de la Banque centrale commune, du Secrétariat et de l'Autorité de supervision de la ZMAO avant le 1er janvier 2015 ;
- l'introduction de la monnaie commune de la ZMAO, l'Eco, le 1er Janvier 2015 ;
- le Retrait des monnaies nationales des pays membres de la ZMAO, du 1er Janvier au 30 Juin 2015.

L’espoir est si grand que, si cette feuille de route est mise en œuvre avec succès, le rêve des Pères fondateurs de la CEDEAO aurait été réalisé.

IMPACT DE LA CRISE ECONOMIQUE INTERNATIONALE SUR LA REALISATION DES CRITERES DE CONVERGENCE DE LA CEDEAO

Par : Alpha .I. DIALLO Economiste Principal

L'économie mondiale a été ébranlée en 2007 et 2008 par une succession de crises. La spirale a commencé par la crise alimentaire qui a été causée principalement par l'utilisation accrue des céréales dans la production des biocarburants combinée à une série d'intempéries qui ont affecté certaines zones de production. Cette situation s'est traduite par une augmentation considérable des prix des produits alimentaires. Par la suite, la hausse fulgurante des prix des produits énergétiques intervenue notamment au cours du 1er semestre de l'année 2008 est venue aggraver les pressions inflationnistes qui ont affecté notamment les pays pauvres et ceux à revenus intermédiaires.

Alors que des politiques économiques étaient mises en œuvre pour juguler les effets de cette double crise, une autre, cette fois –ci financière, a éclaté au grand jour. Il faut dire que les prémisses de cette nouvelle crise ont commencé en août 2007 avec l'éclatement de la bulle immobilière aux USA. Elle résulte de l'effet conjugué de plusieurs facteurs dont certains sont familiers aux crises précédentes, d'autres sont nouveaux. Comme lors de perturbations financières passées, la période précédant la crise a été caractérisée par une montée en flèche des prix des actifs qui s'est révélée insoutenable; une période prolongée d'expansion du crédit et, partant, une accumulation de dettes; l'émergence de nouveaux types d'instruments financiers; et l'incapacité des instances de réglementation à suivre le mouvement.

La crise économique internationale a plongé l'économie mondiale dans un profond ralentissement. D'après les Perspectives de l'économie mondiale de janvier 2009, la croissance mondiale devrait ralentir de presque 3,5 en 2008 à près de 0,5 % en 2009.

Face à cet environnement international difficile, il est opportun de s'interroger sur l'impact de tous ces bouleversements sur les économies de la CEDEAO en général et sur le processus de convergence macroéconomique en particulier. Au fait, il va s'en dire que la crise économique internationale accroît les difficultés des pays par rapport à la réalisation et à la consolidation des acquis macroéconomiques nécessaires à la réalisation des objectifs du Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO (PCMC). C'est pourquoi, des études ont été menées tant au niveau national que régional pour évaluer l'impact de ces crises sur les économies des Etats membres ainsi que sur leurs possibilités à faire face aux exigences de l'intégration régionale surtout en termes de réalisation des critères de convergence.

Les critères de convergence de la CEDEAO adoptés par décision A/DEC.7/12/99 de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de décembre 1999 se composent de dix (10) indicateurs. Ces derniers couvrent le secteur réel, les finances publiques et le secteur extérieur et sont regroupés en quatre (4) critères de premier rang et six (6) de second rang. En effet, les critères prioritaires sont uniquement ceux de premier rang et portent sur l'assainissement des finances publiques, la stabilité des prix, la limitation du financement du déficit budgétaire par la

Banque centrale et la constitution de réserves importantes pour couvrir les importations.

- ***Effets de la crise sur la réalisation des critères de convergence***

Durant l'année 2008, la réalisation des critères de convergence de la CEDEAO a été fortement perturbée par l'impact du double choc exogène sur les prix alimentaires et énergétiques, qui s'est traduit à la fois par une nette augmentation de l'inflation et, dans les Etats importateurs de pétrole, par une dégradation des finances publiques. Ainsi, le critère relatif à l'inflation n'a été respecté que par un seul Etat de la Communauté. Au niveau sous-régional, la ZMAO a satisfait à trois critères sur quatre, l'UEMOA en a satisfait deux critères. Les deux autres pays non membres de ces zones, à savoir le Libéria et le Cap-Vert, ont enregistré, respectivement de deux critères et un critère, comme réalisation.

Dans la zone ZMAO, la situation économique présente une césure entre le début d'année marquée par des cours pétroliers encore très porteurs et une fin d'année perturbée par la chute des cours et les premiers impacts du ralentissement mondial. Au total, l'activité économique affiche une stagnation. La baisse du cours du pétrole en fin 2008 a conduit à un raffermissement de l'excédent des finances publiques (1,7% du PIB en 2008 contre 2,3% du PIB en 2007) et du compte courant (15,2% du PIB contre 9,7% du PIB en 2007). La zone ZMAO a connu, à l'instar de la zone UEMOA, un net surcroît d'inflation (15,3% contre 7,3% en 2007).

Pour ce qui est de l'UEMOA, l'activité économique s'est inscrite en légère amélioration en dépit de la conjoncture internationale très difficile. La croissance du PIB a été de 3,9% en 2008 contre 3,3% en 2007, en lien essentiellement avec les performances du secteur primaire qui a bénéficié de meilleures conditions climatiques et des mesures volontaristes de soutien à la production agricole. Les bénéfices de cette croissance sont cependant remis en cause par les tensions inflationnistes fortes (8,5% contre 2,9% en 2007), une détérioration du déficit global du compte courant (-6,0% du PIB en 2008 contre -4,1% en 2006) et un creusement du déficit budgétaire (-5,6% du PIB en 2008 contre -5,1% en 2007) qui s'est traduit par des difficultés de trésorerie et, dans quelques Etats, par une accumulation d'arriérés de paiements.

Comme dans les pays de la ZMAO, le double choc de la hausse des prix des produits alimentaires et énergétiques a affecté les indicateurs économiques du Cap-Vert et du Liberia.

Au Cap –vert, l'année 2008 a été marquée par un ralentissement de la croissance de l'activité économique (6,7% contre 5,9% en 2007). L'inflation a également connu une hausse (6,8% contre 4,4% en 2007) et le déficit du solde budgétaire hors dons s'est porté à 5,8% contre 3,4% en 2007.

Le Liberia aussi a été confronté à l'impact négatif de la crise. Cependant, le pays a enregistré une croissance de ses activités économiques (9,5% contre 7,1% en 2007), une baisse de l'inflation (9,4% contre 11,7% en 2007) et une légère augmentation du déficit budgétaire hors dons qui se situe à 2,0% contre 3,4% en 2007.

Par ailleurs, les perspectives économiques pour 2009 sont inquiétantes car elles seront marquées par les effets de contagion de la crise économique mondiale.

Bien qu'en 2008 la Communauté ait été relativement épargnée par les effets les plus directs de la crise financière internationale, les effets dits de second tour, transitant par l'économie réelle (recettes d'exportation, flux de capitaux et transferts des migrants) sont d'ores et déjà perceptibles. Les prévisions de croissance des pays font état d'un ralentissement dans la ZMAO (6,0% en 2009 contre 6,4% en 2008) et une légère amélioration (4,9% en 2009 contre 3,9% en 2008) en zone UEMOA.

La chute des recettes pétrolières devrait se traduire par une détérioration du solde de la balance courante dans la zone ZMAO. Dans le même temps, l'inflation reviendrait à la baisse, soit 9,4% en 2009 contre 15,3% en 2008 à la ZMAO et 5,6% contre 5,8% en 2008 dans l'UEMOA. (Réf. Tableau ci-après)

Tableau : Evolution des critères de convergence dans la CEDEAO

PAYS DE LA ZMAO, CAP-VERT ET LIBERIA					PAYS DE L'UEMOA				
CRITERES PRIMAIRES	2007	2008*	2009**	pays	CRITERES PRIMAIRES	2007	2008*	2009**	pays
Déficit Budgétaire	3,4	5,8	11,5	CAPE VERT	Déficit Budgétaire	1,5	4,1	5,1	BENIN
Taux d'inflation	4,4	6,8	4		Taux d'inflation	0,3	9,9	3,5	
Financement BC	0	0	0		Financement BC	0	0	0	
Réserves brutes de change	4,1	4,1	4		Réserves UEMOA dont	6,3	6	6	
					pays (indicatif)	*8,4*	*8,1*	*9*	
Déficit Budgétaire	1	3,7	3,3	GAMBIE	Déficit Budgétaire	12	12	11	BURKINA
Taux d'inflation	6	6,8	5		Taux d'inflation	2,3	11,6	3,9	
Financement BC	0	0	0		Financement BC	0	0	0	
Réserves brutes de change	4,4	4,3	4,7		Réserves UEMOA dont	6,3	6	6	
					pays (indicatif)	7,6	6,7	6,7	
Déficit Budgétaire	15	18,6	18	GHANA	Déficit Budgétaire	1,4	1,7	0,6	COTE D'IVOIRE
Taux d'inflation	13	18,4	29,8		Taux d'inflation	1,5	8,9	3	
Financement BC	0	17,3	15,5		Financement BC	0	0	0	
Réserves brutes de change	3,9	2,2	2,4		Réserves UEMOA dont	6,3	6	6	
					pays (indicatif)	*4*	*3,6*	*3,5*	
Déficit Budgétaire	0,9	1,5	3,7	GUINEE	Déficit Budgétaire	23	20,3	27	GUINEE BISSAU
Taux d'inflation	13	13,5	7,7		Taux d'inflation	9,3	8,7	3,8	
Financement BC	0	5,8	0		Financement BC	0	0	0	
Réserves brutes de change	0,4	0,5	1,1		Réserves UEMOA dont	6,3	6	6	
					pays (indicatif)	8	7,8	8,1	
Déficit Budgétaire	3,4	2	2	LIBERIA	Déficit Budgétaire	8	8,5	9,6	MALI
Taux d'inflation	12	9,4	9,1		Taux d'inflation	2,2	7,8	2,6	
Financement BC	0	0	0		Financement BC	0	0	0	
Réserves brutes de change	0,7	0,7	0,7		Réserves UEMOA dont	6,3	6	6	
					pays (indicatif)	7,3	8	7,9	
Déficit Budgétaire	1,2	0,2	0,4	NIGERIA	Déficit Budgétaire	8,2	6,4	14	NIGERIA
Taux d'inflation	6,6	15,1	7,7		Taux d'inflation	4,7	13,6	3,9	
Financement BC	0	0	0		Financement BC	0	0	0	
Réserves brutes de change	17	14,7	14,6		Réserves UEMOA dont	6,3	6	6	
					pays (indicatif)	5,7	4,7	4,9	
Déficit Budgétaire	5,6	6,4	8,1	SIERRA LEONE	Déficit Budgétaire	6,3	6,5	5,4	SENEGAL
Taux d'inflation	14	13,2	10		Taux d'inflation	6,1	4,3	3,6	
Financement BC	0,8	0	0,5		Financement BC	0	0	0	
Réserves brutes de change	5,1	4,2	4,6		Réserves UEMOA dont	6,3	6	6	
					pays (indicatif)	4,1	4,4	4,2	
					Déficit Budgétaire	1,4	4,7	6,2	TOGO
					Taux d'inflation	3,4	10,2	4,3	
					Financement BC	0	0	0	
					Réserves UEMOA dont	6,3	6	6	
					pays (indicatif)	3,1	2,9	2,7	

Sources : AMAO, Banques Centrales de la CEDEAO, 2009

- Mesures à mettre en oeuvre

Dans le contexte exceptionnellement difficile de la crise, la stabilité macroéconomique et les progrès soutenus vers les objectifs du Programme de coopération monétaire de la CEDEAO sont d'une importance vitale pour la Communauté. Aussi, en réagissant à la crise, les pays membres doivent-ils s'efforcer de préserver la stabilité macroéconomique et de consolider les acquis durement gagnés sans perdre de vue les grands objectifs du programme. Ils doivent également saisir l'occasion pour faire avancer leur programme de réformes structurelles, de manière à renforcer les perspectives de croissance.

Ainsi, l'ensemble des instruments de politiques économiques disponibles doit être mobilisé afin d'atténuer les effets de la récession mondiale sur l'activité économique et la situation sociale, qu'il s'agisse de la politique monétaire, de la politique budgétaire ou des politiques concernant le secteur financier mises en

œuvre par chaque Etat et au niveau de chaque sous – région.

En terme de politique monétaire, alors que l'inflation fléchit, la politique monétaire pourrait être assouplie. La chute des prix mondiaux des combustibles et le repli plus modéré de ceux des denrées alimentaires ont entraîné un mouvement déflationniste qui, dans de nombreux pays, rend moins nécessaire le durcissement de la politique monétaire et, dans d'autres, permet de l'assouplir. C'est le cas de tous les pays de la Communauté excepté le Ghana, la Guinée, le Libéria et le Nigeria. Pour ces pays où l'inflation reste élevée et où, peut être, la pression de la demande subsiste, ils devront peut-être resserrer leur politique monétaire.

Pour la politique de change, les mouvements de taux de change aideront peut-être à rétablir la compétitivité et la croissance si la baisse des cours des matières premières s'avère permanente. Les pays de la ZMAO, dotés d'un régime de change flexible, qui ont subi un choc adverse des termes de l'échange pourraient laisser les taux de change réels se déprécier afin de stabiliser leurs économies. Pour les pays de l'UEMOA et le Cap - vert, ils devraient éviter les situations de surévaluation persistante qui risquent de compromettre la croissance à plus long terme et de déclencher un ajustement désordonné.

Pour ce qui est de la politique budgétaire, les gouvernements doivent préserver les acquis en matière de stabilité macroéconomique sans aggraver l'impact de la contraction de la demande extérieure sur l'activité intérieure.

Pour soutenir la croissance et dégager une marge de manoeuvre budgétaire, tous les pays seraient bien avisés de poursuivre les réformes budgétaires structurelles. Des réformes de l'administration fiscale visant à accroître l'efficience de cette dernière réduiraient le coût du recouvrement pour l'État et le coût du respect des obligations fiscales pour le secteur privé. Une amélioration de la gestion de la trésorerie et de la dette entraînerait aussi des économies.

Concernant le secteur financier, les politiques à mettre en place doivent permettre de renforcer le contrôle et d'étoffer les plans d'intervention face aux imprévus. Ainsi, les autorités monétaires devraient déceler les faiblesses du système bancaire.

Pour ce faire, elles doivent recenser les banques les plus exposées à la crise actuelle et, en outre, insister sur l'importance et la fréquence des données pour évaluer en permanence la liquidité et la solvabilité des banques et réaliser des diagnostics de risque de crédit et des tests de résistance.

La supervision doit être aussi vaste que possible et porter sur le risque de change, les pratiques de gestion des risques des banques, les critères d'octroi de crédit et la fiabilité du financement. Elle doit s'appliquer à toutes les institutions collectrices de dépôt ou génératrices de crédit, y compris les institutions financières non bancaires.

En résumé, il faut noter que, tout comme les autres régions du monde, la CEDEAO subit plus ou moins les effets de la crise internationale. La demande d'exportations africaines a tendance à diminuer, les cours des produits de base vont à la baisse et les envois de fonds des travailleurs émigrés ont fléchi. Le resserrement mondial du crédit et l'aversion des investisseurs pour le risque ont provoqué une inversion des flux d'investissements de portefeuille, découragé l'investissement direct étranger

(IDE) et rendu le financement des échanges plus coûteux. Le ralentissement de l'activité économique pourrait également accroître le risque de crédit et les créances improductives et, partant, affaiblir le bilan des institutions financières et des sociétés.

Ainsi, les perspectives de croissance de la communauté pour 2009, compte tenu d'un ralentissement de l'économie, ne sont pas très favorables. En effet, compte tenu de la baisse des cours des matières premières et des tensions que subissent les flux de capitaux, la croissance de la communauté devrait se situer en dessous des projections initiales. Pour sa part, l'inflation annuelle, bien qu'en léger repli, devrait rester élevée dans de nombreux pays, principalement en raison du renchérissement des produits énergétiques et alimentaires jusqu'au milieu de l'année 2008.

Sur le plan des finances publiques, les soldes budgétaires devraient se détériorer sensiblement à mesure que les recettes fiscales, en particulier celles liées aux matières premières, pâtiront de la conjoncture et que les gouvernements devront répondre à des demandes grandissantes de dépenses sociales.

S'agissant de la balance des paiements, l'évolution défavorable des termes de l'échange des pays exportateurs de matières premières va entraîner un creusement du déficit régional des transactions courantes. Cette situation pourrait être aggravée par le ralentissement attendu des entrées de capitaux étrangers dans la région. En effet, les envois de fonds vont vraisemblablement être touchés, parce que dans la plupart des cas, les pays développés en sont le point d'origine, là où justement le ralentissement de l'activité économique est le plus prononcé. De même, l'aide extérieure pourrait subir une baisse importante alors que les IDE et des investissements de portefeuille pourraient connaître une baisse plus marquée. Dans ces conditions, les réserves de change, généralement adéquates, pour le moment, dans la plupart des pays vont probablement diminuer dans certains.

Compte tenu de ces constats, la leçon principale à tirer de cette crise est que seules les économies fortes sont capables de faire face aux effets de ce type de crise. D'où la nécessité, pour les pays membres de la CEDEAO, de mettre en œuvre rapidement tous les mécanismes prévus par le processus d'intégration régionale leur permettant de bâtir un espace économique et politique solide pouvant répondre aux exigences et conséquences de la mondialisation.

NIVEAU D'HARMONISATION DES POLITIQUES AU SEIN DE LA CEDEAO EN 2008

Par : Dr Andalla DIA Economiste Senior

L'harmonisation des politiques constitue l'un des volets importants du processus d'intégration économique et monétaire de la CEDEAO. A ce titre, les Etats membres de la CEDEAO sont tenus de se conformer à un certain nombre de principes communs en matière de libéralisation du compte capital, d'harmonisation des systèmes de paiement, de supervision et de réglementation bancaire, de libéralisation des échanges, de libre circulation des personnes, et d'harmonisation des statistiques.

Libéralisation du compte capital

Au niveau de la libéralisation du compte capital au sein de la Communauté, il faut noter que la Gambie et le Liberia ont entièrement libéralisé leurs comptes de Capital. Au sein de l'UEMOA, la libéralisation est effective entre les pays membres de l'Union et il existe une volonté manifeste d'ouverture aux autres pays de la CEDEAO. Quant aux autres Etats membres de la CEDEAO (Cap-Vert, Ghana, Guinée, Nigeria et Sierra Leone), ils optent toujours pour une approche prudente et conservent plus ou moins un certain niveau de contrôle. Il est donc nécessaire d'accélérer le processus en vue de promouvoir les investissements et progrès économiques dans l'espace CEDEAO.

Harmonisation des systèmes de paiement

Dans le cadre de l'harmonisation et du développement des systèmes de paiement, il y'a lieu de noter que des progrès importants sont entrain d'être réalisés. En effet, au niveau de la zone UEMOA, en dehors d'un système de paiement déjà intégré et harmonisé, des progrès continuent d'être toujours enregistrés. A ce titre, une réforme des systèmes de paiement des pays de l'UEMOA a été entrepris et s'articule autour des trois axes majeurs suivants :

- la modernisation du système d'échange et de règlement des transactions de gros montants avec la mise en place d'un système de règlement brut en temps réel (RTGS), notamment pour les virements de trésorerie, les transferts, les opérations du marché monétaire, le règlement des opérations de bourse, le règlement de la dette publique, dénommé Système de Transfert Automatisé et de Règlement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA) ;

- la modernisation du système d'échange et de règlement des transactions de petits montants, à savoir les paiements de masse : virements, chèques, cartes, avec le démarrage d'un système de compensation multilatérale automatisé, dénommé Système Interbancaire de Compensation Automatisé dans l'UEMOA (SICA-UEMOA) ;

- le développement d'un système de carte interbancaire sous-régional mis en place par le secteur bancaire sous l'impulsion de la BCEAO avec la création du Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA) et du Centre de Traitement Monétique Interbancaire de l'UEMOA (CTMI-UEMOA) et permettant la promotion de paiements alternatifs par rapport aux espèces.

Toutes ces innovations sont apportées dans un cadre légal et réglementaire bâti autour de principes de gestion respectant les normes internationales en matière de sécurité, de délai de paiement et de gestion des risques pour le bon

fonctionnement et le renforcement du système financier. A cet effet, la BCEAO a édicté le règlement No 15/2002/CM/UEMOA qui actualise le cadre juridique pour lui permettre de répondre aux multiples exigences de sécurité découlant de l'évolution technique des instruments de paiement.

La loi uniforme sur les instruments de paiement de l'UEMOA prévoit également un dispositif de traitement des infractions liées à l'utilisation des nouveaux moyens et procédés de paiement. Il y a aussi la Directive 08/2002/CM/UEMOA qui porte sur la promotion de la bancarisation et l'utilisation de nouveaux instruments et procédés de paiements scripturaux ; et par l'instruction 01/2003/SP relative à la promotion des moyens de paiements scripturaux et à la détermination des intérêts exigibles en cas de défaut de paiement. La Directive communautaire de lutte contre le blanchiment de capitaux et de promotion des moyens scripturaux de paiement vient compléter ce cadre juridique et réglementaire.

En ce qui concerne la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO), des efforts appréciables sont déployés afin de mettre aux mêmes niveaux les systèmes financiers et de paiement de ses Etats membres. Deux pays (Ghana et Nigeria) sont dotés d'un système opérationnel pour les « règlements bruts en temps réel - RTGS ». Ce système est en train d'être mis en place dans les trois autres pays membres (La Gambie, la Guinée et la Sierra Leone) grâce à un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD). Pour les chèques, la ZMAO a également adopté des normes et standards communs.

Dans le but d'atteindre un système de paiements commun et moderne (système RTGS, système de Traitement Automatique des chèques, Chambre de Compensation Automatique, système de Traitement des Cartes bancaires) répondant aux normes internationales, la ZMAO a jugé utile de doter les pays membres d'un cadre réglementaire solide. Ce dispositif qui n'attend que son adoption, par les pays membres, permettra de disposer d'un moyen de contrôle et de supervision des systèmes de paiements électroniques. Les utilisateurs seront ainsi soumis aux mêmes lois et règlements dans tous les pays membres de la ZMAO. Ce qui facilitera les paiements transfrontaliers et l'interconnexion avec celui de l'UEMOA.

Au niveau individuel, chaque pays membre est en train de déployer de gros efforts pour se mettre au diapason des développements récents en termes de système de paiement. Ainsi, la Banque Centrale du Nigeria a réalisé des progrès incluant la réduction des délais de compensation à 2 jours maximum sur toute l'étendue du territoire Nigérian, la finalisation des lois et règlements régissant les systèmes de paiement à l'horizon 2020. Quant au Ghana, il a introduit le système électronique de paiements dit "**e-zwich"** qui permet au détenteur de cette carte de faire des transactions électroniques à n'importe quel point de vente, terminal ou guichet automatique dans le pays. Il permet aussi au détenteur de la Carte d'accéder aux services bancaires partout à travers le Ghana sans considération de la banque émettrice de la carte. Ce système est en train aussi d'accélérer la bancarisation des transactions au Ghana.

Supervision et réglementation du système bancaire

A ce niveau, les pays membres de la ZMAO ont pris les dispositions nécessaires pour l'harmonisation de leurs lois bancaires et pour répondre aux dispositions des principes de Bâle I en matière de supervision bancaire. Quant à ceux des Etats membres de l'UEMOA, ils ont une réglementation bancaire déjà unifiée et une supervision bancaire assurée par la Commission bancaire.

Libéralisation des échanges

En matière de libéralisation des échanges, les questions relatives au Tarif Extérieur Commun (TEC) et au protocole instituant la TVA dans les pays membres ne sont toujours pas entièrement résolues.

L'application du TEC de la CEDEAO, dont le mécanisme de base est celui de l'UEMOA, achoppe toujours sur l'harmonisation du régime des exceptions qui sont de deux ordres.

Il s'agit des exceptions portant sur les produits dont les taux sont différents de ceux du TEC de référence mais pour lesquels les Etats membres ont décidé de s'aligner sur ledit TEC d'ici la fin de la période transitoire (type A) et les exceptions relatives aux produits pour lesquels les Etats membres demandent un changement de catégorie par rapport au TEC de référence (type B).

Les exceptions de type B sont en négociation entre le Comité conjoint CEDEAO/UEMOA de gestion du TEC de la CEDEAO. Une bonne partie des points faisant l'objet des exceptions de type B ont déjà fait l'objet de consensus.

Pour l'institution de la TVA dans tous les Etats membres, une étude a été réalisée à cet effet sur l'harmonisation des législations des Etats membres en matière de TVA et de droits d'accises.

En ce qui concerne les instruments douaniers, les progrès sont réalisés en termes d'harmonisation des codes des douanes et des valeurs en douane. Un projet de code des douanes de la CEDEAO est en cours de finalisation. Une étude sur les textes de conventions et la préparation d'un projet de valeur en douane pour les marchandises de la CEDEAO a également été réalisée.

Libre circulation des personnes

Dans le cadre de la libre circulation des personnes, les actions portent sur l'organisation des unités pilotes de suivi pour lutter contre les tracasseries routières aux frontières, la mise en place du passeport CEDEAO, la migration internationale et la coopération transfrontalière.

Harmonisation des statistiques

L'exécution du programme statistique régional 2006-2010 se poursuit à travers la mise à jour des données des Etats membres, l'harmonisation des outils statistiques et la politique statistique régionale. La mise en œuvre des cadres harmonisés des programmes des comptes nationaux, des indices de prix à la consommation (IPC), des statistiques du commerce extérieur (avec le logiciel EUROTRACE) est en cours également.

LE ROLE DU GOUVERNEMENT DANS LE PROGRAMME DE COOPERATION MONETAIRE

Par : Samuel ADU-DUODU Economiste Principal

Depuis sa création en 1975, la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a exprimé son intention de mettre en place une union monétaire avec la mise en circulation d'une monnaie unique pour servir de médium principal pour les échanges commerciaux au sein des quinze pays membres. L'Autorité des Chefs d'Etat et de Gouvernement, tenant compte de la multiplicité des monnaies nationales en circulation dans la sous région, avait envisagé la mise en place d'un espace monétaire unique qui pourrait contribuer à la réduction des coûts des transactions et des contraintes rencontrées par les hommes d'affaires du fait du passage d'une monnaie à une autre. Une autre raison évoquée était que la mise en place d'une monnaie unique pourrait stimuler l'efficience, promouvoir les échanges transfrontaliers et l'investissement ainsi que le commerce intra régional.

Bref aperçu de l'état d'avancement du Programme de Coopération Monétaire

Le Programme de Coopération Monétaire a eu à faire face à un certain nombre de contraintes depuis son adoption en 1987, ce qui a entraîné à plusieurs reprises, des reports dans les délais de sa mise en œuvre ; d'abord de 1992 à 2000, puis à 2004. Par ailleurs, même la révision de la stratégie opérée en 1999 consistant à passer d'une approche directe à une approche en deux temps n'a pas permis d'atteindre les résultats escomptés.[1] La preuve en est donnée par la récente approbation par le Conseil de Convergence, en Mai 2009, de la nouvelle feuille de route ; celle-ci propose un nouveau calendrier pour la mise en place de la monnaie unique de la CEDEAO d'ici 2020 pour faciliter la mise en œuvre effective du Programme de Coopération Monétaire.

C'est sûr que, malgré les difficultés, des progrès significatifs ont été réalisés dans tous les aspects du programme depuis 1987, en particulier dans le domaine de la gouvernance au plan macro économique. Toutefois, le défi principal a été l'incapacité des pays membres à atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs ciblés durant la période prévue. En effet, outre les contraintes macro économiques résultant des chocs exogènes périodiques et de l'instabilité sociopolitique, certaines économies continuent de souffrir de l'incidence de la dominance fiscale et des défaillances dans la coordination des politiques. Il y'a d'autres facteurs de blocage liés au manque de volonté politique dans certains pays et qui entraîne des retards dans la ratification et l'application des protocoles et des décisions politiques , ce qui fait que ces états ne parviennent pas à atteindre correctement les objectifs communs ciblés. Par exemple, certains pays continuent à ne pas tenir compte dans leur projet de budget des critères de convergence ni des autres conventions régionales auxquelles ils ont adhéré, en dépit des multiples recommandations.

[1] L'adoption du fast-track a abouti au lancement du projet de création de la Zone Monétaire Ouest Africaine (ZMAO) en 2000 et la mise en place subséquente de l'Institut Monétaire Ouest Africain (IMAO) en 2001 pour veiller à la mise en œuvre du projet. Le calendrier d'exécution a aussi subi des reports à trois occasions d'abord de 2003à 2005, puis à 2009 et récemment à 2015.

Il apparaît que certains états membres doivent redoubler d'efforts afin de maintenir la crédibilité du programme de coopération monétaire et de permettre le respect du calendrier d'exécution. Cette exigence nécessite la révision et le renforcement des modalités de la mise en œuvre sur la base d'une approche pragmatique et concertée. La nouvelle feuille de route vise à promouvoir des mécanismes pertinents capables d'impulser une progression durable vers la mise en place d'une monnaie unique. Des orientations stratégiques ont été élaborées pour assurer la collaboration effective entre toutes les institutions régionales concernées par le programme, à savoir l'Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO), l'Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO), la Commission de l'UEMOA et celle de la CEDEAO. En outre, il est nécessaire de veiller à la participation effective de toutes les parties prenantes identifiables, parmi lesquelles les gouvernements des Etats membres concernés[2] sont les plus notables.

Les difficultés liées au Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO exigent un engagement plus soutenu de la part des Gouvernements dans le processus d'intégration. Il est fondamental que les Gouvernements concernés adoptent les principes de bonne gouvernance qui impose une conduite des affaires, un mode de gestion et le respect des droits humains avec une lutte contre toute forme de corruption. L'adoption de ce principe permettra, à long terme, de régler la question de l'instabilité sociale périodique et de réduire l'impact de l'instabilité politique conduisant souvent à une remise en cause des engagements des Gouvernements. L'atteinte effective des objectifs nécessitera un engagement sans faille de tous les centres de décision mis en place par les Gouvernements, c'est à dire le Pouvoir Exécutif, le Pouvoir Législatif et le Pouvoir Judiciaire.

Rôle du Pouvoir Exécutif

Dans tous les Etats Membres, l'Exécutif représente l'autorité suprême. A ce titre, l'Exécutif a la grande responsabilité de définir les grandes orientations et de veiller à leur mise en mise en œuvre. Après avoir défini les grandes orientations politiques et les grands axes économiques et politiques pour la Communauté, les leaders politiques devront travailler à promouvoir l'esprit de coopération régionale à travers le renforcement des relations d'amitiés entre les pays concernés. Le renforcement de ces relations est d'autant plus important qu'il y'a des cas où l'adhésion aux programmes régionaux a été effritée du fait de divergences entre deux ou plusieurs leaders politiques.

Les autorités politiques doivent également faire preuve d'un engagement total dans le processus d'intégration en agissant de façon proactive pour l'exécution rapide du Programme de Coopération Monétaire. Dans cette perspective, l'Exécutif doit veiller à ce qu'il y'ait adéquation entre les protocoles et les décisions politiques au niveau des états. Une question spécifique à l'ordre du jour est le problème relatif au retard dans l'application effective du protocole sur la libre circulation des biens, des personnes et des capitaux. En plus de la nécessité de concrétiser les idéaux des pères fondateurs de la CEDEAO, la mise en œuvre scrupuleuse de ce protocole permettra de renforcer le processus de l'intégration monétaire à travers la facilitation de l'intégration du secteur financier et le commerce intra régional.

[2] Pour les besoins de cet article, gouvernement désigne toutes les trois institutions que sont l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire

Un autre domaine de responsabilité de l'Exécutif porte sur la formulation et la mise en œuvre de politiques macros économiques durables qui, pourtant, constituent des préalables à une stabilité économique et la mise en place d'un environnement conséquent nécessaire à la réussite d'une union monétaire. En particulier, le processus de convergence pourra être viable si les différents gouvernements mettent en application le principe de bonne gouvernance macro économique en mettant l'accent sur la prudence fiscale, la coordination politique efficace, et la prévention de toute forme d'excès pouvant engendrer une instabilité macro économique. Le processus peut également être facilité si l'Exécutif parvient à inscrire les programmes régionaux dans les différents plans nationaux de développement, en intégrant les objectifs ciblés de convergence dans les projets de budget annuel.

En outre, le Pouvoir Exécutif doit appuyer la mise en place d'institutions financières appropriées telles que la Banque Centrale de la Communauté et les autres infrastructures nécessaires au secteur relatif aux systèmes de paiement, les télécommunications et les énergies. Les besoins financiers nécessaires à la mise en place d'institutions pertinentes, d'infrastructures et de cadres législatifs sont importants et dépassent de loin les moyens du secteur privé. Par conséquent les Gouvernements doivent faciliter le processus en mettant en place des financements adéquats en ayant la conviction que l'intégration économique et monétaire est une entreprise onéreuse mais qui demeure un passage obligé pour l'atteinte des objectifs.

L'exécutif peut aussi faciliter le processus de mise en œuvre en améliorant la qualité de ses interventions à travers un bon dispositif de suivi des activités des ministères et des agences impliqués dans les différents aspects du programme d'intégration, en particulier le ministère des Finances, celui du Commerce, celui de l'Intégration Régionale et la Banque Centrale. A cet égard, les Chefs d'Etat devraient élaborer un agenda qui impose aux différents ministères et à la Banque Centrale de préparer des rapports périodiques sur leurs domaines d'intervention. L'adoption de cette méthodologie pourrait aider au renforcement de la synergie entre les institutions et accélérer la mise en œuvre des programmes pertinents.

Rôle du Pouvoir Législatif

Dans les pays membres, le pouvoir législatif ou Parlement peut également apporter son soutien à travers le vote des textes de loi portant sur le programme de Coopération Monétaire. La mise en place d'une union monétaire nécessite parfois la modification de certaines lois nationales pour permettre la prise en charge de l'agenda régional et la création d'une base juridique régissant les nouvelles procédures, les mandants et les institutions au plan national. Une question d'actualité relative au mécanisme de contrôle multilatéral est celle de la mise en place d'un Comité National de Coordination dans tous les pays membres. Ces structures qui sont destinées à régler les aspects techniques du programme au niveau national et à instaurer une collaboration effective avec les institutions régionales chargées de la mise en œuvre ont besoin d'une base juridique pour l'efficacité de leurs interventions. Il existe d'autres secteurs qui appellent la révision des lois régionales, et en conséquence une attention particulière des parlements nationaux. Il s'agit des lois régissant les opérations bancaires effectuées par la Banque Centrale et les autres institutions

financières, le développement de systèmes de paiements, pour ne citer que ceux là.

Rôle du Pouvoir Judiciaire

Outre le fait de mettre en place un mécanisme institutionnel garantissant la défense des droits humains conformément aux standards établis par la Communauté, les juridictions nationales doivent appuyer les actions des autres institutions (l'Exécutif et le Parlement) en élargissant leur champ d'intervention afin de légiférer sur les cas de conflits portant sur la mise en œuvre et l'interprétation du traité de la CEDEAO.

De façon particulière, le Pouvoir Judiciaire doit aider à faire avancer le processus d'intégration par l'accompagnement et la validation des décisions de la Communauté relatives au Programme de Coopération Monétaire. Par exemple, les juridictions nationales doivent être mandatées pour travailler en étroite collaboration avec les institutions régionales telles que la Commission de la CEDEAO, le Parlement de la CEDEAO et la Court de Justice de la CEDEAO pour identifier les protocoles et les décisions politiques les plus urgentes à ratifier et à mettre en application.

Conclusion

La mise en œuvre effective du Programme de Coopération Monétaire de la CEDEAO exige des efforts conjugués de toutes les institutions tant sur le plan national que régional. L'expression d'une volonté politique forte au niveau national est nécessaire si les Etats veulent surmonter les contraintes macroéconomiques. Une coopération régionale dynamique basée sur la fraternité est également nécessaire pour garantir une mise en œuvre durable des protocoles. C'est dans cette perspective que l'adoption du concept du NEPAD sur le contrôle par les pairs nous parait indispensable pour la réussite du processus d'intégration. L'intégration de ce concept dans le Programme de Coopération Monétaire va faciliter le processus d'intégration par la mise en place effective de décisions politiques et de protocoles pertinents, l'implantation des standards et des procédures exigés, renforcer la stabilité politique et garantir la stabilité macroéconomique

LA CONVERGENCE MACROECONOMIQUE AU NIVEAU DE LA CEDEAO : MISE AU POINT

Par : Alieu CEESAY Economiste

Cette partie décrit les performances réalisées par les différents Etats membres de la CEDEAO concernant les critères de convergence en fin 2008 et les projections pour fin 2009. Les résultats sur l'état d'avancement vers l'atteinte des objectifs de convergence macroéconomique durant ces dernières années sont mitigés dans la mesure où il n'y a pas eu d'améliorations significatives concernant les performances de façon générale.

Table 1.1: Nombre de pays ayant atteint les Critères de Convergence au niveau de la CEDEAO

Critères /Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009*
Déficit budget	6	6	5	5	3	5	6	8	6	5
Inflation	11	9	10	10	9	9	8	7	1	9
Réserves	10	10	9	9	9	1	9	9	9	9
Financement déficit	12	13	12	11	14	15	13	15	14	15
Arriérés intérieurs	4	4	3	4	4	3	8	4	5	8
Recettes fiscales	1	0	0	0	2	2	2	2	2	3
Masse Salariale	6	6	5	8	5	7	8	9	7	7
Investissements int.	6	6	5	5	7	6	7	7	7	7
Taux d'intérêt	12	6	8	9	7	7	6	6	0	4
Taux d'intérêt réel	-	11	12	7	12	12	12	12	5	15

Source: AMAO * Projections

Certains pays membres ont eu des difficultés à soutenir leurs performances réalisées durant les années précédentes. Le tableau 1.1, ci-dessus, montre une vue d'ensemble du nombre de pays (parmi les quinze Etats Membres de la CEDEAO) qui ont rempli les critères de convergence de la CEDEAO.

Les performances portant sur l'inflation ont été faibles pendant la période, avec seulement un pays (Sénégal) qui a satisfait à ce critère, comparé à 7 pays sur 15 en 2007. Cela est dû aux crises alimentaires et énergétiques qui ont affecté la majorité des Etats membres de la CEDEAO.

Les performances réalisées par rapport au critère portant sur le déficit budgétaire se sont également détériorées, passant de 8 pays à 6 en décembre 2007 et décembre 2008 respectivement. Des taux de déficits fiscaux élevés (au-dessus de 15%) ont été enregistrés au Ghana et en Guinée-Bissau, tandis que le Burkina Faso, le Mali et la Sierra Leone enregistraient des déficits fiscaux de 7% du PIB.

Quatorze pays ont atteint les cibles exigées pour le financement du déficit budgétaire par la Banque Centrale pendant la période de l'étude, comparé à 15 pays en 2007. Le niveau de financement du déficit budgétaire par la Banque Centrale était relativement élevé au Ghana durant la période (17,3%) du fait des dérapages

fiscaux observés en 2008. A l'exception de la Guinée, qui a enregistré le financement de son déficit à hauteur de 5,8%, il y a eu zéro financement de déficits fiscaux dans tous les autres pays.

Concernant les réserves extérieures brutes, neuf pays (le Nigéria et les huit pays de l'UEMOA) ont pu réaliser l'objectif ciblé durant la période, maintenant ainsi le même niveau de réalisation depuis 2006. La faiblesse des niveaux des réserves internationales en Guinée (0,5 mois), au Libéria (0,7 mois) et à un moindre degré au Ghana (2,2 mois) a été une source de préoccupation. Le tableau 1.1 prouve que les performances réalisées par rapport aux critères secondaires ont également été loin d'être satisfaisantes. Deux pays ont réalisé l'objectif ciblé concernant les recettes fiscales/PIB durant la période de l'étude. Avec une masse salariale globale qui englouti une grande portion des recettes fiscales de la plupart des pays, il parait tout de même très difficile de réaliser cet objectif. Il y a eu une prédominance négative des taux d'intérêt réels dans la majorité de pays, en fin 2008 par exemple, où aucun pays n'a atteint cette cible. Généralement, les taux de change réels sont demeurés instables dans les pays membres et le critère a été réalisé que par seulement 5 pays en 2008, comparé à 12 pays en 2007.

Le tableau 2.2 donne un résumé du nombre de critères (primaires et secondaires) réalisés par chaque pays. Il convient de noter que ce tableau ne tient pas compte du critère relatif aux arriérés de paiement de la dette intérieure, parce que plusieurs pays n'ont pas fourni de données à ce propos. Le tableau 2.2 indique qu'aucun des pays n'a encore pu remplir tous les critères de convergence primaires et secondaires. Comme en fin 2008, la meilleure performance (7 cibles) a été enregistrée par le Sénégal, suivi de près par le Bénin avec 6 cibles. Le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Nigeria ont réalisé 5 cibles chacun, tandis que la Côte d' Ivoire, la Gambie et la Guinée en ont atteint 4 chacune. Le Cap Vert, le Libéria et le Togo ont pu atteindre 3 cibles chacun, tandis que le Ghana et la Guinée-Bissau en ont réalisé 2 critères. La Sierra Leone a réalisé un seul critère durant la période.

Table 2.2: Nombre Total de Critères de Convergence réalisés

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009*
BÉNIN	6	7	8	7	7	5	5	9	6	8
BURKINA FASO	6	6	6	7	7	6	7	7	5	7
CAP-VERT	3	3	3	4	4	4	4	4	3	4
COTE D'IVOIRE	5	5	5	5	6	5	7	6	4	7
GAMBIA	7	2	0	1	4	4	6	4	4	5
GHANA	2	1	0	2	3	3	3	4	2	4
GUINEA	1	5	3	1	1	3	2	4	4	5
GUINEA-BISSAU	3	5	5	4	6	4	6	3	2	5
LIBERIA	7	4	4	3	2	3	3	3	3	3
MALI	7	5	7	8	8	7	7	8	5	7
NIGER	5	6	5	7	6	5	8	7	5	8
NIGERIA	5	4	4	4	5	5	5	6	5	6
SENEGAL	7	9	9	9	8	8	7	5	7	8
SIERRA LEONE	3	3	3	0	1	1	0	2	1	1
TOGO	4	5	6	7	6	5	7	7	3	5

Source: AMAO

MOUVEMENTS DES TAUX DE CHANGE A FIN JUIN 2009

Par : Alhassane DIALLO Statisticien

1- Evolution de l'UCAO par rapport aux principales devises internationales

Les principales devises internationales (dollar US, euro, livre sterling et yen) ont connu, en juin 2009, des évolutions contrastées par rapport à l'UCAO[3].

Durant le mois de juin 2009, les fluctuations hebdomadaires de l'UCAO, par rapport aux quatre principales devises internationales, ont été généralement comprises dans un intervalle de +/-1%.

Par rapport au mois de mai, les évolutions des taux de change, en juin, se sont traduites par une baisse de près de 5% de l'UCAO par rapport à la livre sterling. Par contre, l'Unité de compte de la CEDEAO s'est légèrement appréciée par rapport au dollar US (1,6%).

Par ailleurs, les mouvements semestriels révèlent que l'UCAO a beaucoup cédé face à la monnaie anglaise (10,6% en glissement de fin de période et 7,6% en moyenne). A l'inverse, elle s'est nettement reprise par rapport à la monnaie nippone (7,5% en moyenne et 6,0% en glissement de fin de période).

Il apparaît que le yen et la livre sterling sont encore les monnaies qui ont le plus fluctué et surtout le yen qui s'est fortement apprécié en juin 2008. L'UCAO a gagné 14,6% en moyenne et 15,2% en glissement de fin de période face à la devise britannique alors qu'elle a cédé environ 14% aussi bien en moyenne qu'en glissement face au yen.

2- Evolution de l'UCAO face aux monnaies de la CEDEAO

Au cours du mois de juin 2009, les fluctuations hebdomadaires par rapport à l'UCAO ont été de plus ou moins 1% pour le franc CFA et l'Escudo, qui ont une parité fixe par rapport à l'euro. Le Cedi, le Naira et le Leone présentent des amplitudes de fluctuations qui sont globalement de même ordre. Ce qui n'a pas été le cas du Dalasi, du Franc guinéen et du Dollar libérien qui ont enregistré des variations hebdomadaires plus élevées.

S'agissant des évolutions par rapport à mai 2009, le mouvement des moyennes mensuelles indique que toutes les monnaies de la CEDEAO se sont en moyenne dépréciées face à l'UCAO à l'exception notable du franc CFA et de l'Escudo capverdien. Si l'on juge par rapport aux taux de fin de période le Franc guinéen et, dans une moindre mesure, le couple franc CFA-Escudo ont connu une remontée vis-à-vis de l'unité de compte de la CEDEAO.

Quant aux tendances semestrielles, elles font apparaître qu'en dehors du Dollar libérien et du Leone toutes les monnaies de la CEDEAO se sont renforcées à l'égard de l'UCAO en glissement de fin de période. A cet égard, il importe de noter que l'appréciation la plus significative a été enregistrée par le Dalasi (+30%) qui a notamment profité de la remontée de la livre sterling après sa forte baisse vers la fin de l'année 2008. L'évolution des taux de change mensuels moyens se traduit par une situation inverse. Ainsi, à part le Cedi et le Naira, toutes les autres monnaies ont reculé face à l'UCAO au cours du 1er semestre 2009.

[3] Unité de Compte de l'Afrique de l'Ouest ayant une parité fixe avec le DTS du FMI (1 UCAO = 1 DTS)

En ce qui concerne les mouvements par rapport à juin 2008, il ressort qu'à part une petite appréciation du Franc guinéen en glissement de fin de période, toutes les monnaies de la sous-région se sont dépréciées à l'égard de l'unité de compte de la CEDEAO. Les baisses les plus importantes concernent le Cedi, le Naira et le Dalasi.

Dans l'ensemble, les évolutions sont conformes à celles enregistrées par les devises internationales de référence.

3- Evolution des taux de change bilatéraux

Le franc CFA et l'Escudo ont profité de la bonne tenue de l'Euro durant le mois de juin pour se renforcer face à l'ensemble des monnaies de la CEDEAO notamment en terme de moyenne mensuelle. De même, le Franc guinéen a profité d'une importante remontée face au dollar américain pour se situer en hausse face à l'ensemble des monnaies de la sous-région notamment en terme de glissement des cours de fin de période. A l'inverse, le Cedi, le Dollar libérien et le Leone sont en repli face à la majorité des monnaies de la CEDEAO. Le Naira nigérian et le Dalasi ont de leur côté connu un bilan mitigé. Ces monnaies se sont dépréciées par rapport à la monnaie de l'UEMOA et au Franc guinéen mais se sont renforcées face aux autres monnaies de la région.

AUTRES NOUVELLES

1. NOMINATIONS

Le monde de la Banque en Afrique de l'Ouest a enregistré, au cours du premier semestre de l'année 2009, la nomination de nouveaux Gouverneurs de Banques Centrales dans trois pays de la CEDEAO : Guinée, Sierra Leone et Nigeria.

- **BANQUE CENTRALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE (BCRG)**

Monsieur **Alhassane BARRY** a été nommé Gouverneur de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG), le 16 janvier 2009, en remplacement de Monsieur **Daouda BANGOURA**. Le nouveau Gouverneur est un cadre de haut niveau du secteur bancaire et de la finance pour avoir passé toute sa carrière à la Banque Centrale et fait plusieurs formations tant en Guinée qu'à l'extérieur du pays dans les grandes institutions financières internationales. Avant sa nomination comme Gouverneur, Monsieur BARRY était le Directeur Général chargé des Audits à la BCRG.

Il se fixe pour credo, l'assainissement du circuit monétaire et financier, le raffermissement du franc guinéen, la lutte contre la corruption dans le système bancaire et la transformation de la Banque centrale en une institution de référence.

- **BANQUE DE SIERRA LEONE (BSL)**

La Banque de Sierra Leone a désormais à sa tête, depuis le 22 mai 2009, Monsieur **Sheku. S. SESAY** comme Gouverneur à la place de **Dr Samura KAMARA** devenu Ministre des finances et du Développement Economique. Avant sa nomination, Monsieur Sesay était le Vice Ministre des finances de la Sierra Leone. Il est pétri de grandes connaissances et expériences pour avoir fait ses études aux Etats-Unis et enseigné à l'Université de Freetown. Il a fait un bref passage au Ministère du Plan et du Développement économique. Par la suite, il a rejoint le groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) où il a passé plus de deux décennies et a occupé différentes positions au siège et servi comme représentant résident dans différents pays.

Le nouveau Gouverneur de la Banque se fixe pour objectif de développer le secteur bancaire et financier de la Sierra Leone et de protéger la monnaie nationale du pays.

- **BANQUE CENTRALE DU NIGERIA (BCN)**

Au Nigeria, Monsieur **Malam .S. Lamido SANUSI** a été nommé, en mai 2009, comme Gouverneur de la Banque Centrale du Nigeria en remplacement de Professeur **Charles Chukwuma SOLUDO.** Avant sa nomination, Monsieur SANUSI était le Directeur en charge du Département du Crédit et de la Gestion des Risques à la United Bank for Africa (UBA).

A ce titre, il a beaucoup contribué à l'élaboration du cadre, des politiques et processus nécessaires à la mise en œuvre des principes de Bale 2.

2. LE MARCHE COMMUN DE l'AFRIQUE DE L'EST ET DE l'AFRIQUE AUSTRALE (COMESA) : Un autre exemple d'intégration régionale en Afrique

Le Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe ou COMESA de son acronyme anglais, regroupe une vingtaine (20) de pays de cette partie du continent africain.

Les principaux objectifs du COMESA sont définis dans son Traité. Ce dernier qui définit le programme de l'organisation, couvre un grand nombre de secteurs et d'activités. Cependant, la pleine réalisation de la mission du COMESA est considérée comme un objectif à long terme. Afin de garantir une plus grande efficacité à sa mission en tant qu'institution, le COMESA s'est fixé, comme priorité, la promotion, à moyen terme, de l'intégration régionale par le commerce et l'investissement.

Le rôle du secrétariat du COMESA est d'aider ses Etats membres à faire les ajustements nécessaires pour pouvoir entrer dans l'économie mondiale dans le cadre des réglementations de l'Organisation Mondiale du Commerce et d'autres accords internationaux. Cela à travers une intégration régionale " orientée vers l'extérieur ". Par conséquent, les buts et objectifs du COMESA tels que définis par le Traité et ses Protocoles, sont de faciliter la suppression des faiblesses structurelles et institutionnelles des Etats membres, afin qu'ils soient à même d'atteindre le développement collectif et durable.

A l'image de la CEDEAO, le COMESA cherche à devenir :

- une communauté économique régionale pleinement intégrée au niveau international ;
- une communauté qui connaît une prospérité économique démontrée par le niveau de vie élevé de ses populations, avec une stabilité politique et sociale ;
- une communauté où les biens, les services, les capitaux et la main d'œuvre circulent plus librement à travers les frontières.

Les domaines d'intervention du COMESA portent, entre autres, sur le commerce des biens et des services (dont les mécanismes de paiement et de règlement), la promotion et la facilitation de l'investissement, le développement des infrastructures, la paix et la sécurité. En plus, le développement des technologies de l'information et des communications représente à la fois un défi et une opportunité pour le COMESA.

Le COMESA dispose d'un important potentiel en ressources avec 90% de ses terres arables exploitables, certains des plus larges fleuves du monde (Zambezi, Congo, Limpopo) et les plus longs du monde (Nil) se trouvent dans la région, un énorme potentiel d'exploitation (transport par voie d'eaux, énergie hydroélectrique avec un potentiel de 700 milliards de KW, dont 96% sont inexploités). Il regorge également de ressources minérales estimées à environ 300 milliards de tonnes de phosphate, 105 milliards de tonnes de minerai de fer, 200 milliards de tonnes de pétrole et de grandes quantités d'uranium, de cuivre et de cobalt.

Enfin, la région du COMESA a 60 pour cent du cheptel africain (estimé à 300 millions de têtes en 1997).